

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant et des délibérations modificatives n° 66/2022 et 88/2022 (*point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer, pour l'école des Arts de Haute-Saintonge :

Dans le cadre d'une mise à disposition, à faire assurer la direction musicale de :

- L'Orchestre de Mirambeau **Harmonie Cantonale**, conclue du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025. Par cette convention, la CDCHS s'engage à prendre à sa charge la rémunération du Directeur musical de l'orchestre.

Fait à Jonzac,
Le

30 SEP. 2024

Le Président
Claude BELOT

Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge
1 rue Taillefer - CS 70002
JONZAC Cedex